
Michel Barnier Commissaire européen, responsable de la politique régionale et de la réforme institutionnelle
Projet de règlement concernant l'accès aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission
Déclaration du Commissaire Barnier devant la Commission des libertés publiques du Parlement européen Bruxelles, le 25 avril 2001

DN: SPEECH/01/183 Date: 2001-04-25

TXT: FR
PDF: FR
Word Processed: FR

SPEECH/01/183

Michel Barnier

Commissaire européen, responsable de la politique régionale et de la réforme institutionnelle

Projet de règlement concernant l'accès aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission

Déclaration du Commissaire Barnier devant la Commission des libertés publiques du Parlement européen

Bruxelles, le 25 avril 2001

Déclaration du Commissaire Michel Barnier devant la Commission des libertés publiques le 25 avril 2001

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le souligner lors de votre réunion précédente, le 11 avril, le travail conjoint des institutions a permis, sous l'impulsion de la Présidence et notamment l'ambassadeur Lund, de mettre au point un texte équilibré.

Je souhaite de nouveau remercier tout particulièrement votre président, M. WATSON, ainsi que le rapporteur, M. CASHMAN et les co-rapporteurs, Mmes MAIJ-WEGGEN, HAUTALA et MALMSTRÖM, pour le travail accompli.

Dans un esprit de compromis et afin de respecter la date du 1er mai prévue par le traité, j'estime que le moment est venu de clore les négociations et d'adopter le règlement, conformément au texte de compromis élaboré par les représentants de nos trois institutions.

Après le débat long et approfondi que le collège a eu ce matin même, je suis en mesure de vous confirmer officiellement que la Commission accepte le texte de compromis et l'ensemble des amendements proposés, notamment ce matin, par le rapporteur.

Si le Coreper parvient également à un accord, et si le Parlement dans son

ensemble suit l'avis des rapporteurs, nous serons en mesure d'approuver le projet de règlement en première lecture, après le vote du Parlement européen en plénière du 3 mai prochain.

Le débat des institutions a été long et fructueux.

Il a fallu cette discussion approfondie, car chacune des institutions a pu faire valoir ses propres spécificités et ses besoins particuliers.

Pour la Commission, un aspect important était sa responsabilité de gardienne des traités.

La discussion a donc été difficile, d'autant plus qu'il existe des traditions très différentes dans les Etats Membres quant à l'accès aux documents.

Je suis personnellement heureux d'avoir contribué au nom de la Commission européenne à la clarification et au rapprochement des points de vue divergents.

La Commission considère que le projet de règlement tel qu'il existe aujourd'hui constitue un progrès très important pour la transparence et la légitimité du fonctionnement des institutions de l'Union.